

BULLETIN ^{DES} DIRIGEANTS DE LA CTCC



Vol. III — No 2



Août 1956

EDITORIAL

LE DROIT D'ASSOCIATION N'EST PAS PROTEGE

On sait que le syndicalisme est loin d'être accepté dans nos milieux patronaux, à l'exception de quelques secteurs particuliers. Il suffit donc souvent qu'un groupe d'employés manifestent le désir de former un syndicat pour que leur patron cherche à bloquer la réalisation de leur projet.

Pour atteindre cette fin, il arrive fréquemment que l'employeur utilise des moyens qui ne sont guère honorables: promesses fallacieuses, menaces, et, le plus souvent, congédiements des chefs de file ou même de l'ensemble des travailleurs de l'entreprise avec l'espoir de les reprendre à son service quelques jours ou quelques semaines plus tard en opérant parmi eux un triage adroit ou en leur faisant prendre l'engagement de renoncer à tous leurs projets syndicaux.

Ces méthodes, dont on fait une consommation scandaleuse dans la province à l'heure actuelle, sont pourtant condamnées par la loi. En effet, l'article 21 de la Loi des Relations ouvrières est clair sur ce point.

On y lit ce qui suit: **"Aucun employeur, ni aucune personne agissant pour un employeur ou une association d'employeurs ne doit refuser d'employer une personne parce qu'elle est membre ou officier d'une association, ni chercher par intimidation, menace de renvoi ou autre menace, ou par l'imposition d'une peine ou par quelque autre moyen, à contraindre un salarié à s'abstenir de devenir membre ou à cesser d'être membre ou officier d'une association"**.

C'est là, à n'en pas douter, un excellent texte de loi. Mais un texte, si rigoureux, soit-il, ne suffit pas à assurer une protection efficace aux travailleurs qui veulent se syndiquer.

Il faut aussi quelques autres conditions essentielles; sinon, le texte si prometteur ne devient plus dans la pratique qu'un mauvais épouvantail à moineaux. Or, c'est bien le cas pour l'article 21 de la Loi des Relations ouvrières.

La sanction donnée à cet article est tout à fait hors de proportion avec la gravité de l'offense commise. On le trouve à l'article 44 de la Loi qui se lit comme suit :

"Quiconque fait défaut de se conformer à une obligation ou à une prohibition imposée par la présente loi ou par un règlement ou une décision de la Commission, est passible, à moins qu'une autre peine ne soit applicable, d'une amende n'excédant pas, pour la première infraction cent dollars, et

pour toute autre infraction subséquente, d'une amende n'excédant pas mille dollars".

Illustrons d'un exemple concret, vécu le jeu ou le mécanisme de l'application de la loi en regard du congédiement pour activité syndicale.

Il y a quelques jours, un organisateur passe par une paroisse rurale où il existe une petite entreprise de transformation du bois. Des employés mis au courant de la présence de l'organisateur vont le rencontrer et lui expriment leur désir de fonder un syndicat. Comme il s'agit d'un petit établissement qui emploie une trentaine d'ouvriers seulement, au bout de quelques heures, tous les employés ont donné leur adhésion. Le soir même, le syndicat est fondé et le certificat de reconnaissance syndicale demandé. Dès le lendemain, repréailles de l'employeur qui congédie tout son personnel.

Les employés lésés logent aussitôt une plainte à la Commission de Relations ouvrières et demandent au Ministère du Travail les services d'un conciliateur.

La Commission de Relations ouvrières délègue ses enquêteurs. Leur enquête dure bien proche une semaine. Et ce n'est que le mardi suivant que leur rapport est soumis à la Commission. Sa décision donne tort à l'employeur, parce que le cas est clair, indiscutable. Mais en quoi consiste cette décision? A mettre le patron en demeure de reprendre son personnel sans faire de discrimination.

Quant au Ministère du Travail, pendant cette période, il n'a pas agi, non pas parce qu'il n'aurait pas été disposé à mettre au service des ouvriers un conciliateur qui aurait tenté de convaincre cet employeur de rétablir la situation au point où elle en était au moment de l'arrêt de travail, mais parce que, d'après un règlement de régie interne, il semble que le Service de conciliation et d'arbitrage ne puisse intervenir tant que la décision de la Commission n'a pas été rendue.

Dans l'intervalle, cependant, l'Employeur ne s'est pas contenté de laisser son usine fermée. Il a tenté de nouvelles démarches auprès de ses employés en essayant précisément d'en reprendre un certain nombre en retour de la promesse qu'ils jetteraient aux orties cette idée de syndicat. Dans le cas actuel, il a raté son coup, parce que les ouvriers étaient bien déterminés et qu'ils n'avaient pas manqué d'encouragement et de support. Mais, on comprend facilement que de telles manoeuvres puissent souvent réussir, surtout quand l'on connaît le climat d'inquiétude qui ne peut que grandir à mesure que les jours passent, quand on sait tous les commérages qui se racontent au sujet de ce qui va ou de ce qui peut se produire.

Mais après la décision de la Commission, que se passera-t-il?

Si l'employeur acquiesce à la mise en demeure de celle-ci, tout peut rentrer dans l'ordre, mais cela non sans difficultés. En effet, il s'est écoulé plus d'une semaine depuis la fermeture de l'usine. Les ouvriers ont perdu plusieurs jours de travail et leurs familles en ont grandement souffert, d'autant plus que, dans le cas que je cite, les salaires étaient bas, de beaucoup inférieurs au strict minimum vital. Il faut, à ce moment, entrer en pourparlers avec l'employeur afin d'obtenir une compensation pour le temps perdu, et ceci peut naturellement entraîner de la part du patron des réactions

dont il faut craindre qu'elles l'incitent à se buter définitivement ou à prendre le risque de laisser le conflit se prolonger dans l'espoir que les travailleurs et leurs familles affamés cèderont tôt ou tard.

En effet, si l'employeur refuse d'obtempérer à la mise en demeure de la Commission de Relations ouvrières, il faut que les travailleurs recommencent leurs démarches auprès de celle-ci pour obtenir cette fois l'autorisation d'intenter des poursuites pénales. Il faudra attendre de quinze jours à un mois pour recevoir cette autorisation de la Commission.

La poursuite, une fois autorisée, est intentée en vertu de la Loi des convictions sommaires de Québec. Comme toutes les procédures des tribunaux, celle-ci, donne lieu à des délais toujours longs. Il peut s'écouler six mois et même un an avant que la cause soit jugée. Comme le cas est clair, acceptons que l'Employeur soit condamné pour violation flagrante de la loi. Ici intervient le droit d'appel qui permet de gagner encore plusieurs mois.

Ce n'est qu'à compter de l'épuisement de tous ces délais que naît pour l'employé le droit d'intenter des procédures civiles contre son Employeur pour les pertes de salaire encourus et les dommages causés.

Cet exemple, — et on pourrait citer des dizaines de cas identiques ou de nature quelque peu différente — ne peut que conduire à la conclusion que la protection du droit d'association est absolument inefficace dans notre Province.

D'ailleurs, pris dans un raisonnement serré et devant la multiplicité des exemples qu'on peut énumérer, fonctionnaires et commissaires sont forcés d'admettre que la Loi, faute de sanctions appropriées, ne leur permet pas de garantir une protection vraiment efficace du droit d'association.

C'est donc dire que la Loi des Relations ouvrières devrait être amendée de telle façon que, non seulement elle prévoit des sanctions pénales, mais qu'elle puisse obliger l'employeur fautif à reprendre les employés injustement congédiés et à les dédommager pour les pertes qu'ils ont subies.

BILLET DE L'AUMONIER

SA SAINTETE PIE XII NOUS PARLE

Le 1er mai dernier, Sa Sainteté Pie XII adressait, à une grande réunion internationale d'associations de travailleurs chrétiens à Milan, un radio-message qui ne manque pas d'être impressionnant et qui mérite notre plus attentive considération.(1) Il est vrai que les groupes participant à cette réunion étaient des associations chrétiennes de travailleurs qui, comme telles, ne poursuivent pas des fins proprement syndicales (même si un certain nombre de centrales syndicales chrétiennes font partie de certains de ces groupes). En effet, les associations chrétiennes de travailleurs italiens (A. C. L. I.) qui ont fait l'objet principal du message papal sont des groupements qui se donnent comme objectif d'être des

(1)—Le texte de cette allocution est reproduite en annexe à la présente livraison.

écoles de formation, des centres d'initiatives sociales des travailleurs chrétiens et des organismes de services sociaux. ..Cependant, certains développements de cette substantielle allocution s'adressent indistinctement à tous les travailleurs catholiques comme tels. Ces derniers auraient donc tort de mettre de côté ce précieux document en prétextant qu'il est fait pour des Italiens. Il a certains caractères de portée générale dont nous devons faire largement notre profit.

Sa Sainteté Pie XII insiste sur le fait qu'il existe "une étroite unité des travailleurs catholiques, comme membre de l'Eglise, désireux de ramener au Christ tout le monde du travail, qui lui appartient comme tous les autres domaines de la vie sociale." Cette unité des travailleurs catholiques existe non pas en vertu de conventions quelconque ou du caprice des circonstances. Elle a toujours existé et devra se continuer, quels que soient les événements. Elle repose sur les exigences de leur foi. "Il ne s'agit pas tant, dit Sa Sainteté Pie XII, de créer l'unité des travailleurs catholiques que de la reconnaître et la réaffirmer dans leurs consciences propres et dans celles d'autrui, car elle se trouve déjà au fond même de leur foi à l'unique Christ, Rédempteur de tous les hommes, et à l'unique Eglise, mère de tous les fidèles, par delà toute frontière et tout intérêt particulier." Sa Sainteté Pie XII regrette qu'un certain nombre de travailleurs catholiques ressentent un certain malaise pour justifier cette unité et semblent s'en excuser.

Ces motifs chrétiens sur lesquels repose l'unité de tous les travailleurs catholiques sont les mêmes qui justifient ces derniers de s'ouvrir au reste du monde et même les y obligent. Il y a pour eux des motifs beaucoup plus profonds que la seule efficacité technique, le rendement ou la puissance du nombre, la force d'organisation, pour offrir ou rechercher la collaboration avec ceux qui ne partagent pas leur foi. ..Ces motifs, sans nier l'existence des autres, leur sont antérieurs. Ils doivent être les premiers recherchés dans une action plus large des travailleurs catholiques. Sinon, ils comprendraient mal leur foi, devieraient et commettraient une erreur à la base même. "C'est dans cette unité substantielle (des travailleurs catholiques), solide comme le granit, que les travailleurs chrétiens trouvent aussi le puissant motif ou plutôt le devoir de s'ouvrir à tout le monde qui les entoure pour étendre partout le règne de Dieu, qui est un règne de justice et d'amour... Unis dans la Christ, centre vital de notre unité, vous voulez être ses apôtres...surtout parce que, comme ses disciples les plus fidèles et les plus résolus, vous vous sentez pris par la flamme de son amour pour tous les hommes de la terre". Faisant écho à un radio-message de 1948, Pie XII rappelle que le même amour qui faisait battre le coeur du Christ doit inspirer la sollicitude des travailleurs catholiques pour la défense et le respect de la dignité du travailleur moderne et le zèle actif pour le mettre dans des conditions de vie matérielle et sociale en harmonie avec une telle dignité.

Toutes les associations catholiques reposent sur les mêmes fondements. Elles y trouvent leur raison d'être quelle que soit leur fin propre. Les groupements des catholiques entre eux trouvent là leur justification et leur raison d'être. "La raison d'être profonde de votre association (A. C. L. I.), comme de toute autre association catholique, est de chercher non pas dans la peur d'autres mouvements ou dans le désir de concurrencer les autres, ni même dans le sentiment de solidarité

qui unit les membres d'une même classe, mais dans le devoir intime et le zèle que vous éprouvez, en tant que catholiques, de vous faire apôtres du Christ parmi vos frères, qui en ignorent ou en repoussent le message sauveur."

Au moment où à l'intérieur de la C.T.C.C., on remet en question ses raisons d'être et on cherche son orientation future pour le plus grand bien des travailleurs, il importe d'avoir présent à l'esprit cet exposé dogmatique de Sa Sainteté Pie XII et d'en comprendre toute la portée. Ces vérités doivent se trouver au fond de la conscience des travailleurs catholiques pour que leur choix et leur décision ne souffrent d'aucune déviation. Elles constituent un arrière-plan, une vision de la vocation première des travailleurs chrétiens qui doivent influencer dans le choix de leurs moyens d'action.

Il n'est donc pas plus permis aux travailleurs chrétiens d'ignorer ces vérités, d'en minimiser l'importance que d'abuser de leurs conséquences pratiques. Les ignorer serait se priver d'un éclairage nécessaire dans la recherche, la discussion sur l'orientation de leur action, quelle qu'elle soit, et faire preuve de bien peu de sens des responsabilités chrétiennes. En minimiser l'importance serait manifester le manque de foi et de conviction qui n'a pas sa place surtout chez des militants. On peut aussi abuser des paroles du Saint Père en en tirant des conclusions pratiques qui dépassent sa pensée. Ceux qui voudraient conclure de cette allocution que les travailleurs catholiques ne peuvent faire partie que de syndicats exclusivement composés de catholiques, abuseraient certainement des paroles de Sa Sainteté Pie XII. D'ailleurs, les membres des A. C. L. I., auxquels s'adressait Sa Sainteté Pie XII, font partie de syndicats neutres dont les adhérents sont de croyances différentes. L'unité des travailleurs catholiques doit se faire là où elle est possible et elle ne l'est pas toujours à l'intérieur des cadres syndicaux. Elle doit être une préoccupation constante dans l'aménagement et la coordination des institutions destinées à aider les travailleurs catholiques. Les raisons qui feront choisir l'une ou l'autre des modalités de cette unité d'action des catholiques relèvent des circonstances particulières dans lesquelles ils vivent, mais quelles que soient ces modalités, il faut que l'unité soit assurée quelque part, car "aucun développement historique du mouvement ouvrier ne pourra détruire l'unité des travailleurs catholiques, ni son expansion, parce que tant qu'il y aura des travailleurs, ce développement ne pourra pas modifier les rapports entre les travailleurs catholiques et le Christ entre eux et leurs frères.

En définitive, Sa Sainteté Pie XII exige des travailleurs catholiques qu'ils aient toujours une vue d'ensemble de leur mission quand ils discutent de problèmes ou d'institutions particulièrement destinées à les aider. Ils ne peuvent pas plus isoler les problèmes que les confondre. Il s'agit avant tout de leur donner à tous une orientation saine et vraie. "N'importe quel mouvement social, le mouvement ouvrier lui aussi, par conséquent, suppose comme principe et comme terme l'homme avec son destin surnaturel et l'ensemble de ses droits et de ses devoirs naturels, dont on ne peut faire abstraction, même lorsque le mouvement se propose directement des buts économiques et contingents".

Henri Pichette, ptre, chan.

LE MOUVEMENT ACTUEL DES EFFECTIFS SYNDICAUX CANADIENS

Au Canada, sur 4,000,000 de travailleurs, il y a environ 1,250,000 syndiqués. La nouvelle centrale syndicale fondée officiellement au cours du mois d'avril, représentera environ 76% de ce total, soit 950,000 membres, dont 600,000 viennent du Congrès des Métiers et du Travail, et 350,000 du Congrès Canadien du Travail. Il en reste donc 300,000 qui n'adhèrent pas à la fusion syndicale qui s'effectue présentement au pays. Ce dernier nombre se divise en trois groupes à peu près égaux en importance numérique, mais pas du tout en valeur de représentation: au-delà de vingt-cinq unions nationales isolées les unes des autres et indépendantes de toute centrale et plus de 40 locaux affiliés nulle part recrutent ensemble près de 100,000 membres; d'autres unions, dites internationales parce que leurs bureaux-chefs sont aux Etats-Unis, dont les plus importantes sont les quatre fraternités d'employés de chemin de fer qui se sont toujours tenues à l'écart du mouvement syndical, et les cinq unions qui ont été accusées de sympathies communistes et rejetées des rangs des centrales américaines et canadiennes, comptent ensemble encore près de 100,000 membres; enfin, la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, la seule de ce dernier groupe qui soit considérée officiellement comme une centrale syndicale, la troisième du pays, et qui a une influence prépondérante dans la province de Québec, compte aussi 100,000 membres.

Voilà, en raccourci et en chiffres approximatifs pour aider la mémoire, quelle est la carte syndicale canadienne. Pour comprendre davantage cependant le mouvement actuel des effectifs syndicaux au pays, il est bon d'ajouter certains commentaires à cette énumération un peu sèche. D'abord le Congrès du Travail Canadien qui se forme aujourd'hui sera un corps composé d'éléments hétérogènes. Ensuite, l'unité syndicale qu'on recherche au Canada, nous rappelle certains faits historiques qui nous permettent de mieux qualifier ce qu'on a appelé, dans les bulletins de nouvelles, "la fusion".

En premier lieu, les 950,000 membres du Congrès du Travail Canadien se répartissent en deux groupes distincts: un premier de 200,000 membres d'unions exclusivement nationales, c'est-à-dire sans attaches américaines, comprenant surtout des fonctionnaires municipaux, provinciaux et fédéraux et le personnel non roulant des chemins de fer; un deuxième de 750,000 membres, dont 485,000 appartiennent à des unions internationales de métiers affiliées à la Fédération Américaine du Travail, et dont 265,000 paient des cotisations à des unions internationales industrielles affiliées au C.I.O. La fusion est donc d'abord un compromis entre des formules syndicales différentes, ou, peut-être mieux, une cohabitation sous un même toit de groupes à tendances diverses, puisque l'entente à laquelle on est parvenue respecte les positions existantes de chacun.

En deuxième lieu, la fusion nous apparaît plutôt comme la réintégration dans les cadres de la vieille centrale syndicale canadienne unique, qui a existé de 1886 à 1902, de certains groupes qui s'en étaient détachées à différentes époques et pour des raisons multiples. En effet, à l'instar et

avec l'aide de la Fédération Américaine du Travail, en 1886, avait été organisé au Canada le Congrès des Métiers et du Travail qui avait réussi, jusqu'en 1902, donc pendant 16 ans, à faire l'unité syndicale complète au pays. Les locaux de la province de Québec en constituaient même alors un contingent important. Jamais par la suite et jusqu'à date, n'a-t-on pas retrouvé la même unanimité dans les rangs des travailleurs canadiens.

A partir de 1902, et à plusieurs reprises, certaines branches se sont détachées tout à tour du tronc initial et sont allés se greffer ailleurs ou prendre racine à côté. Dès le début et pour des raisons idéologiques, ce seront d'abord les loges des Chevaliers du Travail qui se sépareront et formeront aussitôt la Fédération Canadienne du Travail, de laquelle se détacheront encore par la suite des locaux québécois pour constituer les premiers syndicats catholiques et nationaux, d'où naîtra la C.T.C.C. en 1921. En 1918-19, pour des raisons politiques, sortiront encore certains locaux des provinces de l'Ouest pour constituer le One Big Union qui, sous l'instigation de la Fraternité Canadienne des Employés de Chemins de Fer, elle-même sortie en 1921 des rangs de la centrale-mère pour des motifs d'indépendance, rejoindra les restes de la Fédération Canadienne pour fonder, en 1927, le Congrès Pancanadien du Travail. Le One Big Union en sortira presque et la Fraternité en deviendra la principale union. Enfin, en 1939, ce seront les locaux dont les unions industrielles auront quitté aux Etats-Unis les rangs de la F.A.T. pour former le C.I.O., qui quitteront à leur tour le C.M.T. et rejoindront la Fraternité Canadienne des Employés de Chemin de Fer et les autres locaux du Congrès Pancanadien pour faire naître, l'année suivante, l'actuel Congrès Canadien du Travail.

Nous voulons d'abord, à travers ce dédale de structure, souligner l'orientation continuelle et le rôle prépondérant qu'ont pris deux unions et particulier, pendant ces quelque cinquante années d'histoire syndicale canadienne: la C.T.C.C. qui a voulu être un mouvement à la fois exclusivement national et d'inspiration chrétienne, et la Fraternité Canadienne d'Employés de Chemin de Fer qui a toujours aussi tenu à son indépendance nationale et qui, comme telle, a été, jusqu'à ces dernières années, le point de ralliement des autres groupes qui étaient forcés de quitter le C.M.T. Ce sont des lignes de pensée qu'il faut reconnaître si l'on veut comprendre la carte syndicale actuelle et saisir, sous les regroupements nouveaux, les tendances profondes des différentes ailes du mouvement ouvrier canadien.

Il s'agit donc bien de la réintégration dans les rangs de la vieille centrale unique de 1886, de certains groupes, bien évolués depuis, qui s'en étaient éloignés pour les motifs les plus divers, en particulier la Fraternité et les anciens locaux du C.I.O. La cohabitation redevient possible tout simplement parce que le Congrès des Métiers et du Travail abandonne l'attitude d'intolérance qui avait toujours été la sienne jusqu'ici et qui avait causé les scissions nombreuses que nous avons mentionnées. Le Congrès du Travail Canadien, résultant de ce dernier mariage, fera asseoir à la même table des groupes qui représentent quatre tendances diverses: des unions organisées sur la base industrielle, d'autres organisées sur la base de métiers; parmi les premières comme parmi les dernières, certaines dont la direction est amé-

ricaine, d'autres, exclusivement canadienne. Seulement la bonne volonté des intéressés et le souci constant du bien-être des travailleurs pourront assurer le succès d'une telle amalgamation de formules syndicales aussi différentes.

Les fondateurs de la nouvelle centrale visent le même but que recherchaient les pionniers de 1886: l'unité syndicale canadienne. Ils profitent cependant des erreurs de tactiques qui ont été commises au cours de l'histoire et qui ont coûté au mouvement ouvrier des divisions nombreuses. Ils veulent édifier une organisation beaucoup plus souple qui assure une plus grande durabilité et dans laquelle respireront plus à l'aise tous les éléments qui y adhèrent.

On peut se demander pourquoi certains groupes restent encore à l'écart. Quelques-uns, comme les grandes fraternités internationales de cheminots n'ont jamais aspiré à l'unité syndicale et n'y croient pas encore aujourd'hui. D'autres, déjà rejetés des rangs de tout le mouvement syndical nord-américain, voudraient y pénétrer mais pour y faire triompher des idées que ne peuvent accepter des hommes libres. D'autres, enfin, comme la C.T.C.C., croient à l'unité ouvrière, mais craignent les liens d'allégeance au mouvement syndical américain et cherchent à préserver l'inspiration qui les a toujours animés.

La grande diversité d'idéologies qu'on rencontre dans un pays aussi vaste et complexe que le Canada oblige à beaucoup de souplesse et de compréhension pour répondre au rêve d'unité et de solidarité que les travailleurs ont toujours fait. Les militants syndicaux canadiens sont-ils capables aujourd'hui de promouvoir d'un commun effort, à la fois les intérêts identiques de tous les travailleurs et leurs particularités multiples? L'avenir nous le dira.

Fernand Jolicoeur, directeur,
Service d'Education, C.T.C.C.

LE CATHOLIQUE ULTRACONSERVATEUR

Il a été souvent question des catholiques libéraux. On a moins souvent parlé des catholiques ultraconservateurs, qui, à notre sens, se rencontrent bien plus fréquemment. La place nous manque pour donner une description détaillée de cette variété humaine, mais nous voudrions tout de même relever ici quelques-uns de ses traits les plus saillants.

Et tout d'abord, le catholique ultraconservateur ne peut que difficilement accepter le syndicalisme. Il n'ira peut-être pas jusqu'à contester ouvertement la doctrine de l'Eglise, reconnaissant aux travailleurs le droit imprescriptible de s'organiser, mais son attitude en l'occurrence se traduit par des réflexions telles que: "Sans doute, le syndicalisme, c'est très bien, mais..." Et tout est dans ce "mais". Il estime qu'aucune organisation syndicale n'est exempte de défauts, et partant, il les rejette en bloc. A l'en croire, toutes sont ou rouges, ou rougeâtres, ou communisantes, ou vénales, ou infectées de gangsters, ou portées à la rapine. Mesurée à la même aune, aucune des organisations humaines qui fonctionnent dans ce pauvre monde où nous sommes, ne trouverait grâce à ses yeux.

Le catholique ultraconservateur éprouve une répulsion pour tout ce qui touche de près ou de loin à la collaboration internationale. En fait, il n'est pas jusqu'au mot "international" lui-même qui lui répugne. Il comprend qu'on pratique la charité entre individus, mais non entre peuples. Il lui arrive de faire preuve de générosité envers les faibles, les nécessiteux, l'orphelin, le sans-abri. Mais que l'Oncle Sam s'avise de faire de même sur le plan international, et aussitôt notre bonhomme crie gare. Il voit d'un fort mauvais oeil toute action destinée à atténuer tant soit peu les restrictions apportées à l'immigration, afin de permettre à quelques pauvres Européens rescapés, réfugiés ou exilés de trouver un refuge dans notre pays. Sans qu'il s'en rende bien compte, son comportement se réfléchit parfaitement dans la question empreinte de cynisme qui jallit de la bouche du premier fratricide: "Suis-je donc le gardien de mon frère?"

L'attitude du catholique hyperconservateur s'explique par son ignorance. Il ignore tout de la doctrine sociale de l'Eglise. Il ignore aussi la teneur des grandes lettres pontificales, dans lesquelles les derniers papes, guidés par l'Esprit Saint, nous prodiguent des conseils propres à nous aider à résoudre les problèmes que pose la vie moderne.

Un conseil que nous voudrions donner au catholique hyperconservateur, c'est de commencer par lire chaque jour quelques pages des documents pontificaux, plutôt que la prose de son journal conservateur favori.

(("The Commonweal" 18-3-55)

RADIOMESSAGE DU SAINT-PERE AUX TRAVAILLEURS DES DIVERSES NATIONS PRESENTS A MILAN

(1er mai 1956)

Chers Fils et Filles,
Travailleurs et Travailleuses catholiques,

Nous conservons dans le coeur le souvenir vivant et agréable de votre imposante réunion romaine de l'an dernier, alors qu'au soir radieux du 1er mai, en face de la basilique vaticane, symbole de toute victoire chrétienne durable, vous Nous avez demandé de consacrer solennellement la Fête du travail, dont le sens et le but vous furent par Nous-même indiqués. Dans Notre affection paternelle et avec l'autorité du Pasteur suprême, non seulement Nous avons accueilli votre juste désir, mais comme un don puisé aux trésors célestes Nous avons institué la fête liturgique de votre patron, saint Joseph, l'époux virginal de Marie, le travailleur de Nazareth, humble, silencieux et juste, pour qu'il fût à l'avenir votre protecteur spécial auprès de Dieu, votre défenseur dans la vie, votre sauvegarde dans les peines et les épreuves du travail. Il résonne encore à Nos oreilles le "oui" solennel par lequel vous avez publiquement manifesté votre joie pour une si grande grâce, et affirmé en même temps l'enseignement de fait qui découle d'une telle consécration pour chaque travailleur chrétien.

A un an de distance, tandis qu'aujourd'hui, pour la première fois, l'on célèbre cette fête dans l'Eglise universelle, Nous sommes très heureux, pour vous rendre en quelque sorte votre visite à Rome, de Nous transporter en esprit parmi vous et de faire entendre Notre voix à vos vaillantes équipes

réunies à Milan, capitale de la Lombardie laborieuse, centre frémissant du travail italien, sûr de Nous trouver là aussi au poste assigné à Notre humble personne par la divine Providence comme Vicaire du Christ et Pasteur des âmes.

Notre rencontre d'aujourd'hui se déroule sous les joyeux auspices du regard maternel de la Vierge, dont l'image domine toute la métropole lombarde et dont l'amour est bien haut dans vos cœurs. Cette rencontre est d'abord un rappel de ce qui fut accompli l'an dernier, mais elle veut aussi ouvrir au mouvement bienfaisant des travailleurs chrétiens des nouvelles voies et lui indiquer des espaces encore plus vastes. Parmi vous, en effet, se distinguent, très nombreux et pleins d'enthousiasme, des représentants des Associations de travailleurs catholiques, non seulement de toutes les parties de l'Italie, mais aussi de beaucoup d'autres nations, venus témoigner, non pas d'une imaginaire unité internationale de la classe ouvrière, mais de l'étroite unité des travailleurs catholiques, comme membres de l'Eglise, désireux de ramener au Christ tout le monde du travail, qui lui appartient, comme tous les autres domaines de la vie sociale.

La raison d'être des Associations de travailleurs catholiques

Nous voudrions faire remarquer à ce propos qu'il ne s'agit pas tant de créer l'unité des travailleurs catholiques que de la reconnaître et la réaffirmer dans leurs consciences propres et dans celles d'autrui, car elle se trouve déjà au fond même de leur foi à l'unique Christ, Rédempteur de tous les hommes, et à l'unique Eglise, Mère de tous les fidèles, par-delà toute frontière et tout intérêt particulier. C'est dans cette unité substantielle, solide comme le granit, que les travailleurs chrétiens trouvent aussi le puissant motif ou plutôt le devoir de s'ouvrir à tout le monde qui les entoure, pour étendre partout le règne de Dieu, qui est un règne de justice et d'amour. La raison d'être profonde de votre association, comme de toute autre association catholique, est de chercher non dans la peur d'autres mouvements ou dans le désir de concurrencer les autres, ni même dans le sentiment de solidarité qui unit les membres d'une même classe, mais dans le devoir intime et le zèle que vous éprouvez, en tant que catholiques, de vous faire apôtres du Christ parmi vos frères qui en ignorent ou en repoussent les message sauveur.

Unis dans le Christ, centre vital de notre unité, vous voulez être ses apôtres, non seulement parce que vous partagez avec lui les conditions de vie qui furent jadis les siennes pendant de longues années durant son séjour sur la terre, quand la sueur de l'effort perlait sur son front, mais surtout parce que, comme ses disciples les plus fidèles et les plus résolus, vous vous sentez pris par la flamme divine de son amour pour tous les hommes de la terre. L'amour et la force apostolique du Christ vous poussent à voir en tout travailleur l'homme que Dieu a créé et racheté pour lui rendre ce qui lui revient en vertu de la volonté divine. C'est pourquoi Nous pouvions dire des activités de vos Associations: "L'amour fait battre leur coeur, cet amour même qui faisait battre le coeur du Christ, et il inspire leur sollicitude pour la défense et le respect de la dignité du travailleur moderne et le zèle actif pour le mettre dans des conditions de vie matérielles et sociales en harmonie avec une telle dignité." (Discorsi e Radiomessaggi, vol. X, p. 334.) (3)

Chers fils et filles, maintenez intact et solide ces fondements religieux, chrétiens, de vos A. C. L. I., dans la certitude qu'aucun développement historique du mouvement ouvrier ne pourra détruire leur raison d'être, ni leur unité, ni leur droit d'expansion, parce que, tant qu'il y aura des travailleurs, ce développement ne pourra pas modifier les rapports entre vous et le Christ, entre vous et vos frères. Quel que puisse être en fait l'avenir du monde du travail, il sera toujours nécessaire qu'un noyau plus ou moins vaste d'apôtres, imprime ou maintienne dans la vie sociale le sceau du règne du Christ, en réalisant ou en soutenant les valeurs qui tiennent souverainement au cœur de tout homme, de tout travailleur mûr et conscient, telles que la justice, la liberté et la paix dans la collaboration positive des classes. C'est en cette communication des biens surnaturels et humains que consistent le droit et le devoir d'expansion des A.C.L.I., expansion que Nous souhaitons rapide et concrète dans Notre chère Italie, parce que tous les travailleurs, même simplement comme hommes, appartiennent à leur Créateur et Rédempteur, au Christ, auquel ils doivent retourner avec une conscience éclairée s'ils en sont éloignés.

Les A.C.L.I. ne causent pas de rupture dans le mouvement ouvrier

Il semble toutefois que certains ne voient pas clairement que les A.C.L.I. dérivent, de façon logique et nécessaire, de la substance intime du christianisme, mais manifestent, au contraire, un certain malaise intime dans l'effort qu'ils font pour justifier et pour ainsi dire excuser l'existence des Associations chrétiennes des travailleurs. L'excuser à cause de ce qu'ils appellent mouvement ouvrier en tant que tel; l'excuser pour la "rupture" supposée que les A.C.L.I. causeraient dans le mouvement lui-même ! Qui ne voit comment pareils motifs et pareilles craintes manquent de fondement? N'importe quel mouvement social, le mouvement ouvrier, lui aussi par conséquent, suppose comme principe et comme terme l'homme avec son destin surnaturel et l'ensemble de ses droits et de ses devoirs naturels, dont on ne peut faire abstraction, même lorsque le mouvement se propose directement des buts économiques et contingents. Quant à la "rupture" et à la séparation redoutées, la vérité se trouve précisément à l'opposé. Plus soucieuses de donner que de recevoir, les A.C.L.I. ouvrent délibérément leurs portes à quiconque éprouve le désir d'établir des ententes toujours plus larges entre ceux qui appartiennent au monde du travail. Une éloquente démonstration en fut donnée voici tout juste un an, quand les travailleurs chrétiens ont invité tous leurs camarades à participer à la fête du 1er mai, considéré jusque-là comme le monopole d'une catégorie particulière d'ouvriers. Ils en donnent aujourd'hui même une autre preuve éclatante, en accueillant dans cette assemblée milanaise des travailleurs de différentes nations. C'est pourquoi, de même que la fidélité à leur physionomie propre ne doit pas empêcher les A.C.L.I. de travailler à se répandre toujours plus largement en dehors de leur propre sphère, de même devez-vous veiller à ce qu'elles ne risquent pas de disparaître, et d'être comme absorbées par le mouvement ouvrier en tant que tel. Ceux qui se sentiraient troublés et hésitants quant à l'indestructible fondement de votre unité, qu'aucun développement historique ne saurait

mettre en cause, ceux-là n'auraient pas qualité pour assurer la direction des A.C.L.I. dans leur mission de devenir pour le monde du travail un ferment dans le sens évangélique du mot.

Du reste l'unité du mouvement ouvrier en tant que tel ne semble pas avoir été favorisée par le cours de l'histoire. La vie sociale des cent et quelque dernières années dans les industries européenne et américaine montre une réalité différente. Là même où se répandait parmi les travailleurs l'idée de l'unité du prolétariat conçue comme celle d'une classe en lutte contre la classe capitaliste, on n'est point parvenu à un mouvement durable d'union entre les travailleurs. Des différences sociales insurmontables, et d'autres encore, parmi les éléments constitutifs du contrat de travail, s'opposaient à l'unité du prolétariat; et, par ailleurs, on sait bien comment l'idée de l'unité internationale de la classe ouvrière a toujours été mise en faillite par les divergences nationales au moment des conflits armés.

Les travailleurs chrétiens sont appelés à être les guides du mouvement ouvrier

Courage donc et fermeté, chers fils et filles! Groupez-vous en rangs serrés autour de vos pacifiques drapeaux auxquels semble déjà sourire, riche de promesses fondées, un avenir splendide. Les A.C.L.I. renferment en elles une force vivante et intérieure qui, quand elle se sera pleinement développée, contribuera efficacement à hâter l'avènement tant souhaité de la vraie paix sociale. Les travailleurs chrétiens mus par les principes éternels, et puisant dans la foi et dans la grâce la force paisible de surmonter les obstacles, ne sont peut-être plus loin du jour où ils pourront exercer la fonction de guide au milieu du monde du travail. Et pourquoi, n'en serait-il pas ainsi? La saine doctrine qu'ils professent, les sentiments droits qui les animent sont autant de titres légitimes à devenir les guides du mouvement ouvrier d'aujourd'hui. Si elle est fidèle à cette inspiration, l'union des travailleurs chrétiens formés dans les A.C.L.I. peut être sûre de parvenir aux conquêtes les plus étendues et les plus rapides. Un esprit impartial aura vite fait de constater chez vous l'honnêteté des buts poursuivis, la mesure dans les moyens mis en oeuvre, une conception droite de la justice et, par-dessus tout, votre indépendance à l'égard des puissances ou des intérêts du dehors. Au contraire, là où on a de bons motifs de suspecter l'honnêteté, la rectitude de tant de prétendus chefs, et tout particulièrement leur capacité à mettre un frein aux passions après les avoir déchaînées, à l'heure où la revendication du droit se change en abus, il est compréhensible qu'on se raidisse dans l'intransigeance, ou bien qu'on se plie à d'apparentes concessions qui ne changent rien du tout à la substance des choses. Or, aucun de ces soupçons ne vient entacher la confiance que l'on place en vous, travailleurs chrétiens; car on sait de quelle source et entre quelles rives coule votre mouvement. Et voici les preuves valables de cette confiance: les approbations vous viennent de toutes parts, à commencer par les pasteurs de vos âmes, et en premier lieu le très digne archevêque de la métropole Saint-Ambroise, tant d'autres personnalités qui prennent part aujourd'hui à votre assemblée, et ceux-là même parmi les travailleurs qui, sans militer dans vos rangs, ne vous ménagent ni leur sympathie ni leur appui.

Allez donc en pleine sécurité de conscience vers les buts élevés que vous vous êtes fixés; allez avec un zèle tout particulier vers ceux de vos frères qui sont victimes d'erreurs et de mirages. Et que votre ardeur et votre foi dans le succès soient encouragées par cette pensée que dans la conscience de Notre devoir apostolique, Nous sommes avec vous, rempli d'un amour qui n'est pas vain, inopérant ou stérile, mais d'un amour vif, juste et efficace. C'est d'un tel amour que le Pape vous aime, que l'Eglise vous aime! Paternellement compréhensif de votre sort et de celui de vos familles, conscient de vos besoins, de vos droits légitimes autant que de vos devoirs, Nous sommes avec vous dans les événements qui agitent le monde. Et, puisque le service que l'Eglise, fidèle à sa constante tradition, rend aujourd'hui aux classes laborieuses, va puiser ses critères et ses lois dans la sagesse éternelle de l'Evangile, aucun d'entre vous, chers fils, ne peut mettre en doute les bénéfices religieux, moraux et matériels, que son action bienfaisante et infatigable ne manquera pas d'obtenir par les voies de l'ordre et de la paix.

L'ordre et la paix

L'ordre et la paix! Tels sont, en effet, les biens suprêmes que Notre effort se propose d'obtenir chaque fois que Nous tournons Nos regards sur les tristesses de cette terre et que Nous tendons la main vers ceux qui peuvent en déterminer le cours. La paix surtout, comme vous le savez bien, chefs fils! L'Eglise — Nous l'avons répété cent fois — déteste la guerre et ses horreurs, aujourd'hui surtout que des moyens guerriers destructeurs de toute valeur et de toute civilisation menacent l'humanité tremblante. Elle veut et elle défend la paix, la paix intérieure entre les fils d'une même patrie, et la paix extérieure entre les membres de la grande famille humaine. Mais elle a besoin de collaborateurs résolus et forts pour une aussi grande entreprise. Parmi ceux-là, qui sont nombreux en toutes les régions du monde, Nous vous reconnaissons, vous, travailleurs chrétiens de tous pays et de toutes langues, vous, chefs fils aujourd'hui rassemblés à l'ombre de l'admirable cathédrale milanaise. Par votre fidèle adhésion à la doctrine de l'Evangile et aux directives de la sainte hiérarchie, vous ne collaborez pas seulement, dans le camp du travail, au triomphe du règne de Dieu dans une société qui souvent oublie sa présence, sa volonté et ses droits sacrés, mais vous vous inscrivez parmi les premières troupes de ces forces saines du corps social engagées dans la pacifique bataille pour le salut commun des peuples. Prenez pleinement conscience de l'honneur que comporte cette double collaboration que les A.C.L.I. réclament de vous, accroissez la puissance de son action par votre exemple et votre labeur, et Dieu ne manquera pas de vous faire goûter les fruits de la justice, de l'ordre et de la paix que vous aurez puissamment contribué à mûrir.

En fourmulant de tels vœux, Nous invoquons abondante et durable, sur vos personnes, sur vos familles et sur votre travail, la grâce du Seigneur, en vous accordant de tout cœur, à vous tous ici présents, et à tous ceux qui vous sont unis dans l'espérance et dans l'amour, Notre paternelle Bénédiction apostolique.

LE LIVRE DU MOIS

“ASPECTS DU XX^e SIECLE”

Le militant syndical, quelle que soit sa fonction, accomplit une besogne dont le but éloigné est en définitive d'apporter aux travailleurs des conditions de vie qui soient aussi conformes que possible au milieu physique et humain dans lequel s'écoule son existence. Ce but, évidemment, même si cela n'apparaît pas dans son travail quotidien, dépasse de beaucoup les frontières de la négociation collective, du règlement des griefs ou de l'organisation syndicale.

Le militant syndical participe à la transformation des conditions de la vie sociale, économique et culturelle qui se déroule lentement à mesure que les générations avancent et se bousculent dans l'histoire. Il lui faut, par conséquent, saisir le sens, l'orientation de cette transformation qui s'est faite singulièrement rapide depuis un demi-siècle.

C'est pourquoi nous avons songé à lui présenter aujourd'hui un ouvrage sans prétention qui l'aidera à mieux comprendre cette transformation, à en connaître quelques-uns de ses aspects les plus frappants. Ce livre, qui s'intitule précisément "Aspects du XX^e siècle" (1) et dont l'auteur est André Siegfried, un économiste et un écrivain de réputation internationale, montre bien et avec une belle simplicité les principaux "aspects" de cette transformation profonde de la société contemporaine. Il n'épuise pas, ne "vide" pas également un sujet aussi complexe, aussi étendue. Ce n'était d'ailleurs pas le but de Siegfried qui l'a fait surtout à la manière d'un essai, se contentant d'attraper au passage quelques-unes des formes de ces transformations qui peuvent sembler, de prime abord, assez loin de l'action syndicale mais avec laquelle elles ont certains liens que chacun pourra découvrir facilement.

* * *

Quels sont ces "aspects" particuliers au XX^e siècle scrutés, analysés par Siegfried? L'auteur montre tour à tour que le XX^e siècle est l'âge de l'administration, du secrétariat, de la publicité, de la rationalisation ménagère, du tourisme, de la vitesse, des méridiens, du prototype et de la technique.

A première vue, il se peut que ces mots vous disent peu. Entrons de plain pied dans l'étude de Siegfried et l'on verra bien.

Que le XX^e siècle soit l'âge de l'administration, l'auteur nous le montre à l'aide de statistiques rudimentaires qui nous indiquent nettement que l'agriculture, puis l'industrie, naguère les occupations maîtresses, sont en voie d'être détrônées au profit des services et du commerce. Même dans l'industrie qui demeure, le facteur exécution recule devant la montée des facteurs préparation et contrôle. On n'a qu'à penser ici à l'armée des chronométristes dans une filature.

(1)—"Aspects du XX^e siècle" est en vente dans toutes les librairies au prix de \$1.50.

Dans des entreprises qui grandissent sans cesse et vont sans cesse en se concentrant en horizontale et en verticale, l'organisation tient un rôle de plus en plus grand et elle tend même à devenir massive. Une tendance de fond, irrésistible, pousse aussi la société moderne à concentrer entre les mains de l'Etat un pouvoir de plus en plus large. Bref, "l'évolution de l'entreprise et de l'Etat vont en effet dans le même sens. Si l'industrie tend à se concentrer dans des unités collectives de plus en plus puissantes, l'Etat de son côté s'arme d'organisations administratives, sinon de plus en plus efficaces, du moins de plus en plus massives... Dans ces conditions, les frontières deviennent indécises entre le secteur privé et le secteur public." Et le développement de l'administration, il a bel et bien son origine dans l'avènement de la machine qui a remplacé l'outil.

L'administration, par voie de conséquence, a donné naissance au secrétaria, instrument colossal et puissant dans lequel au bout du compte vient à son tour s'insérer la machine. Des fonctions sans nombre de plus en plus spécialisées y poussent. Les entreprises d'autrefois étaient de type familial. On y besognait le jour et le soir, dans la paix du foyer. On dressait les plans, on faisait la comptabilité. Autrefois, l'homme fortuné recevait l'aide d'un copiste. Puis sont venues la dactylo et la sténo-dactylo. Et voilà que ce stage tend à être dépassé. Leurs services sont de moins en moins requis. La machine les remplace. Qu'il suffise de voir fonctionner un bureau de comptabilité d'une grande entreprise ou d'une administration où s'affairent des manoeuvres spécialisés. Et ces emplois qui exigeaient jadis du savoir, de la culture, du tact, de la discrétion, voire de la diplomatie, ne demandent plus que quelques connaissances techniques et une bonne résistance physique.

Passons maintenant à la publicité qui correspond à un aspect non seulement essentiel de la production industrielle moderne, mais de la vie même des sociétés évoluées. La publicité, dans son sens le plus général, fait partie de notre vie. On n'y résiste guère, à moins que de n'être sur nos gardes à tout instant. Elle se fait insinuante: elle change de forme au besoin. Elle nous traque partout. L'on sait bien que sur le plan de la consommation, elle a entraîné un changement complet de la psychologie de la population. Et c'est par la publicité que la distribution a pris une place au moins aussi importante que la production dans notre civilisation. Elle est pour ainsi dire le stimulant de la vie économique. Mais, elle ne s'est pas arrêtée à ce secteur. Sous d'autres noms, on la retrouve dans la politique, dans le domaine de la sécurité, de l'épargne, de la vie religieuse, du syndicalisme. En quoi, par exemple, telle annonce électorale ou politique est-elle si différente d'une annonce de savon ou de lessiveuse? On ne peut condamner la publicité qui n'a rien de mauvais en soi. Mais il faut, à notre époque, savoir comment se comporter devant elle, comment s'en servir aussi.

L'âge de la rationalisation ménagère joue également un rôle capital dans la société moderne. C'est elle qui a permis l'accès à la femme sur le marché du travail en réduisant le fardeau des travaux ménagers. Naguère, il n'existait pas beaucoup de foyers, même les plus modestes, ou à certaines périodes de la vie, il n'y avait pas de domestique. Aujourd'hui, c'est le petit

nombre où l'on en trouve. D'ailleurs, on sait que cette fonction tend de plus en plus à disparaître, ce qui n'est peut-être pas si mal. Si la rationalisation ménagère a exercé une influence profonde sur la vie familiale en changeant par exemple l'architecture des maisons, elle a eu aussi une influence sur la vie sociale en permettant à la femme mariée d'accéder au travail et en provoquant la formation de toute une série d'industries et de services.

Au XXe siècle, le tourisme est un phénomène nouveau. Les riches voyageaient autrefois, mais non les gens à revenus modiques. Aujourd'hui, le tourisme tend à se généraliser. Il est une nécessité de notre époque. Et la généralisation de l'automobile a permis de donner aux voyages un caractère familial, d'en faire un enrichissement culturel pour tous, chose dont il faut bien tenir compte. A cause de la multiplication des services, l'automobile est un aspect essentiel, indispensable de notre civilisation, ce qui fait dire à Siegfried que "d'abord un instrument de luxe ou de divertissement, il est devenu un outil en notre vie quotidienne".

Le XXe siècle est aussi celui de la vitesse. Les distances n'existent plus. Fille d'une technique de plus en plus maîtresse de ses moyens d'action, la vitesse n'a pas que des effets sur les communications. Elle impose à l'homme un nouveau rythme de vie et de pensée qui tend à s'implanter dans tous les domaines. C'est pourquoi, emportés par ce démon, nous voulons toujours faire de plus en plus vite, ce qui empêche assez souvent de bâtir solide et durable.

Et la vitesse a donné naissance à cet autre phénomène contemporain que Siegfried appelle l'âge des méridiens qui établit des liens d'interdépendance extrêmement forts entre les divers pays du monde. Cette interdépendance apparaît nettement dans l'ordre économique, ce qui explique qu'aujourd'hui, par exemple, le salaire du tisserand japonais peut avoir une influence sur celui du tisserand canadien.

Mais, en définitive, quand on ramène à la mesure de l'homme, cette transformation, il faut conclure que le XXe siècle est surtout l'âge du prototype et de la technique: du prototype, c'est-à-dire de l'homme que les moyens modernes si puissants de communications coulent dans un même moule; de la technique qui est en train de détruire la culture. L'auteur en donne plusieurs indices. Retenons celui-ci qui nous touche de plus près. "Si l'outil, écrit Siegfried, éduquait l'ouvrier et la culture diversifiée le paysan, il est optimiste d'espérer que la chaîne d'assemblage soit également éducative." C'est pourquoi, de plus en plus, il faut donc tout mettre en oeuvre en vue de fournir à l'homme du XXe siècle les moyens de se donner une culture, de telle manière que la vie soit pour lui un enrichissement.

* * *

Ces quelques paragraphes résument bien pauvrement un livre dense, qui pose clairement quelques-uns des problèmes les plus graves de notre époque et fournit de la matière à de solides réflexions. Le militant syndical qui, de par son action même, est plongé au coeur de ces problèmes, ne peut donc qu'y puiser beaucoup.

A. R.